



LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DE NOS AINÉS

La valeur d'une société
se juge à la manière
dont elle s'occupe de
ses seniors

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES ÂGÉES

**Dimanche 23 octobre 2016
au Jardin de l'État de 9h à 16h30**

AU PROGRAMME :

- Spectacles • Bal « la poussière »
- Messe à 10h30 • Villages divers
- Information et prévention

Le Département aux côtés de nos aînés



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

La question du bien vieillir est essentielle à La Réunion car l'île est aujourd'hui confrontée à une accélération du vieillissement de la population. Le nombre de personnes âgées devrait passer de 100 000 en 2010 à 225 000 en 2030. Se pose donc avec acuité la question de l'accompagnement des personnes âgées, de plus en plus confrontées aux problématiques liées à la prise en charge de la dépendance.

La priorité du Département est de maintenir le modèle réunionnais de solidarité intergénérationnelle, en favorisant le maintien à domicile afin que le gramoune puisse vieillir dans sa maison. La priorité est donc de garder accessible ce cadre de vie, accessibilité en termes d'aménagement mais aussi accessibilité en termes de présence humaine, d'un aidant familial, pour l'aider, pour échanger avec lui et pour lui apporter son amour.

L'autre niveau de réponse est la prise en charge en établissement spécialisé, lorsque la santé ou la situation personnelle du gramoune ne permet plus son maintien à domicile. La qualité de l'accueil a beaucoup évolué, permettant une prise en charge de proximité, riche et diversifiée. Avec 1654 places disponibles en établissements spécialisés et 272 places à ouvrir, notre département est un territoire dynamique en la matière.

Un troisième niveau de prise en charge est actuellement porté par le Conseil Départemental, les Maisons d'Accueillants Familiaux. C'est un mode d'accueil innovant, à mi-chemin entre l'authenticité du maintien à domicile et la qualité de la prise en charge en structure spécialisée.

Alors que la traditionnelle Journée Départementale des Personnes Agées se profile, je tiens à réaffirmer l'engagement

du Conseil Départemental en faveur de nos aînés. Un engagement qui se traduit par un soutien actif aux clubs de 3^{ème} âge, un accompagnement en faveur des aidants familiaux, la gratuité des transports en commun, le Pass Loisirs, ou encore le chèque santé.

« A tout âge : faire société », c'est la thématique nationale de la semaine bleue 2016. Cette ambition trouve sa déclinaison concrète dans l'action portée par le Conseil Départemental depuis de nombreuses années, à savoir créer toutes les conditions du bien-vieillir afin que nos gramounes demeurent des acteurs dynamiques d'une société qui a besoin de ses anciens pour vivre pleinement son présent et construire sereinement son avenir.

Nassimah DINDAR
Présidente du Conseil Départemental



Des enjeux majeurs liés au vieillissement

157 millions
budget du Conseil
Départemental
consacré à ce
public prioritaire
que sont nos aînés.

2010
27 760
personnes âgées
de plus de 75 ans

2020
41 800
personnes âgées
de plus de 75 ans

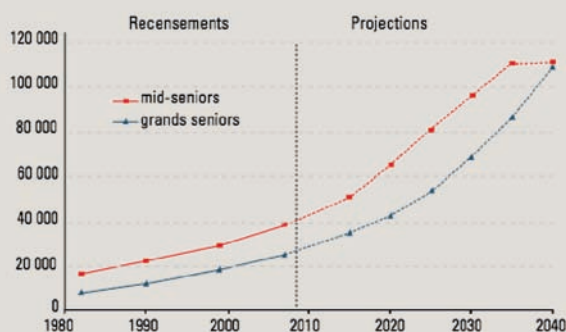
**La pauvreté
augmente
avec l'âge...**
42% des plus de
65 ans vivent en
dessous du seuil
de pauvreté
30% des 60 ans et
plus vivent avec le
minimum vieillesse

Depuis l'année dernière, la volonté du Conseil Départemental est de renforcer la prévention face à la perte d'autonomie et l'accompagnement des personnes âgées. Cette année 2016 marque la concrétisation de ce vaste projet au travers d'une multitude de dispositifs en adéquation avec le vieillissement de la population réunionnaise : maintien à domicile, logement adapté, aides humaines et techniques, allocations, prestations et actions volontaristes. Mais le chantier est encore vaste, la population réunionnaise vieillit et la spécificité locale en est

sa rapidité. Si en 2010, le nombre de personnes de plus de 75 ans s'élevait à 27 760, dans trois ans, en 2020, ce chiffre va doubler pour atteindre 41 800 personnes âgées. Le vieillissement actuel de la population réunionnaise est d'abord le résultat des forts gains d'espérance de vie depuis la départementalisation. A cette époque, l'espérance de vie à la naissance était d'environ 50 ans. L'amélioration de l'appareil médical, le recul important des maladies infectieuses et parasitaires sont quelques-uns des facteurs de l'amélioration des conditions de vie des Réunionnais.

Le défi résidera dans un premier temps dans l'accueil des personnes âgées dépendantes dans des conditions adaptées. Le taux de dépendance économique des personnes âgées passerait de 12% actuellement à 35% en 2040. Le second défi à relever et non des moindres : pallier la précarité financière de nos gramounes. Les chiffres sont éloquentes : la pauvreté augmente avec l'âge et cela se traduit dans les faits. Conscient de ces problématiques démographiques, le Conseil Départemental agit sur ces axes en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux de l'île.

Les seniors toujours plus nombreux



Source : Insee, recensements de la population, projections de populations 2010 (scénario central)

LE « POPY-BOOM » RÉUNIONNAIS

- **À l'horizon 2040**, la population de l'île devrait dépasser le million d'habitants. La population continuant à vieillir, l'âge moyen des Réunionnais sera de 40 ans contre 32 actuellement.
- **En 2020**, les personnes d'au moins 75 ans représenteront 5% de la population totale locale.
- **En 2040**, les seniors seront plus de 108 000 : 1 Réunionnais sur 10 aura au moins 75 ans contre 1 sur 100 en 1982.
- **En 2040**, l'île devrait compter 12 000 nonagénaires et centenaires, soit six fois plus qu'actuellement.

Le Département à vos côtés, pour votre mieux vivre

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Cette allocation permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, de bénéficier des aides et services nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Le bénéficiaire a la possibilité de devenir employeur d'une aide à domicile (emploi gré à gré) ou de recourir à un service prestataire. En 2016, 14627 personnes âgées ont bénéficié de l'APA.

Lieu de vie	Nombre de bénéficiaires
Domicile	12 488
Accueil familial	489
Etablissements	1650
TOTAL	14 627

Les conditions d'attribution...

Seules les personnes classées dans les Groupes Iso-Ressources (GIR) 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA. L'APA est versée sans condition de ressources. Toutefois, celles-ci seront prises en compte pour l'application d'un éventuel taux de participation. Aucune participation pour des ressources inférieures ou égales à 800€ par mois (pour l'année 2016).

Les caractéristiques de l'APA

- L'APA est versée mensuellement
- Le bénéficiaire de l'APA doit pouvoir justifier ses dépenses
- Cette allocation est non imposable et non récupérable sur la succession
- L'APA n'est pas cumulable avec :
 - l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) ;

- la Majoration Tierce Personne (MTP) ;
- l'Aide Ménagère (AM) du Département ou des Caisses de retraite.

L'Obligation Alimentaire (OA)

L'aide sociale étant une aide subsidiaire, elle n'intervient qu'en complément des ressources du demandeur, de ses obligés alimentaires ou des régimes de protection sociale. Il est donc tenu compte des ressources des obligés alimentaires du requérant lors de l'évaluation de son droit à l'aide sociale. L'obligation alimentaire n'est mise en œuvre que pour l'aide sociale à destination des personnes âgées en situation d'hébergement (y compris en famille d'accueil).

L'obligation alimentaire est due réciproquement :

- entre époux
- entre l'enfant et ses ascendants (père, mère, grands-parents,...)
- entre alliés en ligne directe (gendre, belle-fille et beau-père, belle-mère) ;
- entre l'adopté et l'adoptant, y compris en cas d'adoption simple. Dans ce dernier cas, l'obligation continue d'exister entre l'adopté et ses père et mère naturels.

Le Département a décidé de ne solliciter que de manière exceptionnelle la participation des petits-enfants.

L'Aide Ménagère Légale (AM)

L'aide ménagère légale permet aux personnes âgées de 60 ans et plus de bénéficier des aides et services nécessaires à l'accomplissement des activités liées à certains travaux ménagers et

de contribuer à leur maintien à domicile. Cette prestation permet de financer des heures de services ménagers dans le cadre d'un service prestataire pour les personnes âgées isolées et en perte d'autonomie (GIR 5 ou 6).

Les conditions d'attribution

L'environnement social et médical prime : vivre seul ou avec une personne qui ne peut apporter l'aide sollicitée. Les conditions de ressources : les ressources doivent être inférieures au plafond d'attribution du minimum vieillesse fixé par décret (depuis le 1^{er} avril 2016, le plafond de ressources s'élève à 800,90€ pour une personne seule et à 1 243,24€ pour un couple).

OÙ SE RENSEIGNER ?

La demande doit être faite auprès des services de l'Aide Sociale aux Adultes.

• TAS Nord

16, rue Jean Cocteau
Bat A - Res. Les Terrasses
Fleuries
97490 Sainte Clotilde
Tél. : 0262 20 25 25

• Arrondissement Sud

44 bis, rue Archambaud -
97410 Saint-Pierre
Tél. : 0262 96 90 00

• TAS Est

1, rue Raymond Barre
97470 Saint Benoît
Tél. : 0262 50 20 00

• Arrondissement Ouest

60, rue Claude de Sigoyer
Plateau Caillou
97460 Saint-Paul
Tél. : 0262 55 47 55

GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET PORTEUSES DE HANDICAP

Avec la Carte  , les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes dont le taux de handicap est supérieur à 50 % peuvent désormais voyager **GRATUITEMENT** sur l'ensemble des réseaux de transports de l'île.

LES MODALITES D'OBTENTION

- 1/ Remplir un formulaire d'abonnement (disponible dans tous les points de vente CAR JAUNE ou sur www.cg974.fr)
- 2/ Se munir des pièces justificatives demandées et les déposer avec le formulaire dûment rempli dans l'un des points de vente CAR JAUNE
- 3/ La carte Réuni'pass sera ensuite délivrée dans les points de vente ou envoyer au domicile du demandeur

La carte Réuni'pass est nominative.



Le Pass Loisirs

Afin de favoriser l'accès aux loisirs des personnes en situation de handicap, le Conseil Départemental de La Réunion a initié un dispositif novateur : le Pass Loisirs. Il permet aux personnes porteuses d'un handicap de pratiquer au quotidien des activités sportives, culturelles ou de loisirs.

A ce jour, 14 208 personnes en situation de handicap ont bénéficié des chèquiers Pass Loisirs, représentant une enveloppe départementale allouée de 3 836 160 euros.

Ses caractéristiques

- Une aide individuelle de 270 euros chaque l'année, versée sous forme de chèques nominatifs
- Un chèque
Pass Loisirs = 5 euros
- Chaque bénéficiaire reçoit donc pour l'année 2 carnets de 27 chèques
- Depuis 2013, le Pass Loisirs est attribué pour 3 ans

Comment l'utiliser ?

Comme moyen de paiement auprès de partenaires agréés par le Département. En 2016, les bénéficiaires avaient le choix parmi 247 prestataires affiliés sur toute l'île.

Le Pass Transport

Le dispositif Pass Transport existe depuis 10 ans. Le Pass Transport permet de faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne et de favoriser leur autonomie (courses, doctors, loisirs...). A ce jour, pour 2016, 12 058 personnes en situation de handicap ont bénéficié des chèquiers Pass Transport, représentant une enveloppe départementale allouée de 3 617 400€.

A qui s'adresse-t-il ?

Le Pass Transport est destiné aux adultes handicapés justifiant d'une reconnaissance de leur handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées (CDAPH) et ne nécessitant pas de véhicule adapté pour se déplacer (AAH, carte de station-

nement, carte priorité, RQTH, carte invalidité, GIC...)

Ses caractéristiques

- Une aide individuelle de 300 euros pour l'année, versée sous forme de chèques nominatifs
- Un chèque
Pass Transport = 3 euros
- Chaque bénéficiaire reçoit donc pour l'année 2 carnets de 50 chèques
- Depuis 2013, le Pass Transport est attribué pour 3 ans

Comment l'utiliser ?

Comme moyen de paiement auprès de taxiteurs agréés par le Conseil Départemental (235 taxiteurs affiliés en 2016, répartis sur toute l'île) et auprès du réseau Car Jaune.

OÙ SE RENSEIGNER POUR LES PASS ?

Direction de l'Autonomie

Cellule Pass

Tél. : 0262 90 37 90

Fax : 0262 90 39 94

Courriel : pass@dcg974.fr

Numéro vert gratuit
0 800 008 952

PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

ACTIONS SOCIALES



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Mieux vous accompagner

Dispositif novateur au niveau national, le Chèque Santé permet aux personnes âgées aux revenus modestes, mais ne bénéficiant pas de la CMU-C d'acquiescer une couverture maladie via une complémentaire santé. Cette année, le Département offrira un nouveau « panier » dans le cadre du Chèque Santé qui intégrera également la mutuelle décès. Budget alloué par la collectivité : 9 millions d'euros.

Les caractéristiques du Chèque Santé

- Il s'agit d'une aide financière individuelle d'un montant de 30 euros par mois, accordée pour

Une aide financière individuelle d'un montant de 30 euros par mois.

une durée de trois ans (soit 360 euros pour l'année).

- Il s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus, ne bénéficiant pas de la CMUC, sous condition de ressources.

- Il est délivré sur présentation d'une attestation de droits ouverts à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) de la CGSS ou de justificatifs de ressources.

- L'aide est allouée sous forme d'une lettre-chèque à faire valoir auprès de sa mutuelle ou de son assurance santé.

Comment l'obtenir ?

En s'adressant aux Services d'Aide Sociale aux Adultes du Département pour constituer un

dossier de demande de Chèque Santé. Après validation de leur dossier, les bénéficiaires recevront leur lettre-chèque à leur domicile.

Comment l'utiliser ?

Comme moyen de paiement auprès des organismes de complémentaire santé partenaires conventionnés par le Département. En 2016, les bénéficiaires ont le choix parmi 20 prestataires affiliés sur toute l'île.

OÙ SE RENSEIGNER ?

La demande doit être faite auprès des services de l'Aide Sociale aux Adultes.

• TAS Nord

16, rue Jean Cocteau
Bat A - Res. Les Terrasses
Fleuries
97490 Sainte Clotilde
Tél. : 0262 20 25 25

• Arrondissement Sud

44 bis, rue Archambaud
97410 Saint-Pierre
Tél. : 0262 96 90 00

• TAS Est

1, rue Raymond Barre
97470 Saint Benoît
Tél. : 0262 50 20 00

• Arrondissement Ouest

60, rue Claude de Sigoyer
Plateau Caillou
97460 Saint-Paul
Tél. : 0262 55 47 55

Cellule « Informations Préoccupantes »

Vous pouvez alerter le Conseil Départemental d'une situation inquiétante laissant craindre un danger ou un risque de danger pour une personne âgée ou handicapée. La réception de cette information préoccupante est étudiée et donne lieu à une évaluation sociale et/ou à un signalement au procureur.

COMMENT ALERTE ?

Par écrit

Direction de l'Autonomie
Cellule informations
préoccupantes PAPH
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex

Par mail

celluleIPPAPH@cg974.fr

Par téléphone

au 3977
ou ALMA au 0262 41 53 48

Les familles d'accueil

Vous ne pouvez plus vous maintenir à votre domicile sans pour autant vouloir vivre en collectivité ? Les familles d'accueil, des particuliers ayant obtenu un agrément de 5 ans du Département, peuvent vous accueillir à leur domicile, à titre onéreux. L'accueillant familial peut recevoir une, deux ou trois personnes à temps complet ou partiel. L'accueillant bénéficie de formations initiales et continues.

Qui peut être accueilli ?

Les personnes âgées de plus de 60 ans et/ou adultes handicapées n'appartenant pas à la famille d'accueil, c'est-à-dire n'ayant pas de lien de parenté jusqu'au 4e degré (ni parents, grands-parents, frères ou sœurs, oncles ou tantes, neveux ou nièces, cousins germains...). La personne âgée et/ou adulte handicapée dispose ainsi d'un accueil sur mesure, qui lui permet aussi de bénéficier d'une chambre individuelle, de profiter des pièces communes de la maison, de conserver ses liens familiaux et sociaux et, dans la mesure du possible, de garder ses repères (meubles, plantes, animal de compagnie...).

Comment devenir accueillant familial ?

Peut prétendre à ce dispositif toute personne majeure ou un couple ayant obtenu l'agrément délivré par la Présidente du Conseil Départemental. Pour postuler, adressez votre demande d'agrément à Madame la Présidente du Conseil Départemental.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Direction de l'Autonomie
Service Départemental de
l'Accueil Familial
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 35 58



UNE FAMILLE D'ADOPTION



S'occuper des autres pour Nelly Boyer est une vocation et c'est donc naturellement qu'elle en a fait son métier. Après douze années de bons et loyaux services au CHU

de Saint-Denis, elle saute le pas et décide de suivre les formations pour devenir accueillant familial en se rapprochant du Département.

Quelles sont les principales difficultés d'un accueillant familial ?

N. B. : « Il ne s'agit pas d'un métier difficile car j'aime m'occuper de ces personnes souvent rejetées à cause de leur manque d'autonomie. Il y a parfois des hauts et des bas. Le plus délicat réside dans l'adaptation réciproque entre les personnes âgées et/ou

handicapées et moi. Au début, il faut prendre sur soi, essayer de comprendre les personnes qui vivent avec vous. On se sent parfois impuissant face à leurs réactions mais d'expérience, privilégier la communication apaisée paie toujours. »

« Quelle satisfaction retirez-vous de votre métier ? »

N. B. : « C'est un travail formidable, on se rend concrètement utile. Mes accueillis font partie de ma famille. Lorsqu'une personne vous dit que vous êtes comme une mère pour elle, il n'y a pas plus grande joie. Les voir progresser, aller de mieux en mieux est une satisfaction personnelle profonde, un sentiment d'un bon travail accompli. J'incite un maximum de personnes qui hésitent à mettre le pied dans ce métier à se lancer. Le Département vous soutient sur tous les plans et la vie est faite de rencontres ! »



LES MAISONS D'ACCUEILLANTS FAMILIAUX pour nos « gramounes » en 2016

Toujours soucieux du bien-être des personnes âgées, le Département de La Réunion met en place un nouveau dispositif pour leur offrir un mode d'accueil répondant à leurs attentes et à celles de leurs aidants, les Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF).



Bureau de la Presse - BRUNO BAMBA

Un nouveau mode d'accueil sur cinq territoires

Qu'est ce qu'une MAF ?

C'est un regroupement d'accueillants familiaux agréés par le Département, et salariés par une personne morale privée ou publique ou une association regroupant des accueillants familiaux. Dans un local dédié, 4 accueillants familiaux assureront l'accueil de 12 personnes âgées.

Pour quel public ?

Ouvert dès 60 ans, vous êtes seul à domicile, vous ne souhaitez plus rester à domicile, vous sortez de l'hôpital et le retour à domicile est difficile.

Quels sont les services offerts ?

Un mode d'accueil intermédiaire entre le domicile et l'établissement, un cadre de vie sécurisant et chaleureux, le bien **Vivre Réunionnais** (cuisine créole avec des produits frais issus de l'agriculture réunionnaise)

Quels sont ses objectifs ?

- ▶ répondre aux situations d'urgence en réservant certaines capacités de ces MAF à l'accueil temporaire ou d'urgence (sorties d'hospitalisation, de centre rééducation...);
- ▶ accroître les capacités d'accueil à dimension humaine;
- ▶ lutter contre l'isolement de personnes âgées;
- ▶ compléter le dispositif en faveur des aidants familiaux;
- ▶ créer des emplois d'accueillants familiaux par la délivrance d'un agrément à des personnes ayant des qualités humaines et relationnelles,
- ▶ insérer professionnellement de jeunes Réunionnais pour faciliter la transmission de savoirs et le maintien du lien intergénérationnel,
- ▶ consolider la réponse apportée aux aidants pour leur permettre de souffler quelques heures ou quelques jours et garantir un « droit » au répit.

Un réel levier économique pour les Réunionnais

Cette nouvelle initiative proposée par le Département offre :

Des opportunités d'insertion professionnelle à des personnes en recherche d'emploi ou qui ne disposent pas de logements habilités pour ce type d'accueil, un salariat des accueillants familiaux sous certaines conditions, une équipe mobile de jeunes recrutée dans le cadre du service civique pour assurer des actions de prévention.

Qui sont concernés ?

Les personnes à la recherche d'une activité à domicile, les personnes disponibles et motivées, les personnes à la recherche d'une activité à temps partiel ou à temps complet, les personnes à la recherche d'un revenu complémentaire ou d'un complément de revenu.

Quels sont les moyens alloués par le Département ?

La mise à disposition d'un espace dédié (maison, appartement...) et un soutien financier pour la personne âgée (APA, ASH).

Si cette démarche vous intéresse ou si vous souhaitez mettre vos compétences au service des personnes âgées au sein d'une MAF, rapprochez-vous de la Direction de l'Autonomie au 0262 90 35 44.

Le Département aux côtés des Réunionnais



L'hébergement en maison de retraite

Cet hébergement s'adresse aux personnes âgées d'au moins 65 ans et aux personnes de 60 ans en cas d'incapacité au travail. Le Conseil Départemental propose une aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement en maison de retraite d'une personne âgée.

Comment faire pour être admis en maison de retraite ?

Il faut constituer une demande d'aide sociale aux personnes âgées pour la prise en charge des frais d'hébergement auprès du service de l'Aide Sociale aux Adultes (ASA) de votre secteur d'habitation. Dans les 2 mois suivant le dépôt de votre demande, les services du Conseil Départemental procéderont à la décision de la nature de la prise en charge. Cette décision

est notifiée à toutes les parties intéressées.

Effectuez une démarche auprès des Maisons de retraite (ou établissements d'hébergement pour personnes âgées) :

- Prendre rendez-vous pour une visite, comparer plusieurs établissements (situation, accueil, coûts,...)
- Venir visiter si possible avec la personne âgée concernée
- Évaluer la proximité de la famille et de l'entourage pour les visites
- Évoquer les aspects « budgets/coûts »
- Prendre connaissance de tous les éléments de la vie sociale : avantages et contraintes, règlement intérieur de l'établissement
- Remplir un dossier d'admission avec son médecin traitant et rencontrer le médecin de l'établissement.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Services de l'Aide Sociale aux Adultes du Conseil Départemental

La demande doit être faite auprès des services de l'Aide Sociale aux Adultes.

• TAS Nord

16, rue Jean Cocteau
Bat A - Res. Les Terrasses
Fleuries
97490 Sainte Clotilde
Tél. : 0262 20 25 25

• Arrondissement Sud

44 bis, rue Archambaud
97410 Saint-Pierre
Tél. : 0262 96 90 00

• TAS Est

1, rue Raymond Barre
97470 Saint Benoît
Tél. : 0262 50 20 00

• Arrondissement Ouest

60, rue Claude de Sigoyer
Plateau Caillou
97460 Saint-Paul
Tél. : 0262 55 47 55

Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

	Identification (nom)	Région	Adresse site	Code Postal / Ville
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «Les Lataniers»	OUEST	102, rue Raymond Mondon	97419 LA POSSESSION
EHPAD	EHPAD «les Alizés»	OUEST	22 rue des Scalaires - Trou d'Eau - La Saline les Bains	97434 LA SALINE LES BAINS
EHPAD	EHPAD Bois d'Olives	SUD	4 bis chemin Marcelin Palma - Bois d'Olives	97410 ST PIERRE
	Service Accueil de Jour de l'EHPAD Bois d'Olives	SUD	(intégré à l'EHPAD)	97410 ST PIERRE
EHPAD	EHPAD «Ravine Blanche»	SUD	80 D, Boulevard Hubert Delisle	97456 ST PIERRE CEDEX
	Unité d'Accueil de Jour Alzheimer Ravine Blanche	SUD	80 D, Boulevard Hubert Delisle	97410 ST PIERRE
EHPAD	EHPAD «Bras-Long»	SUD	120 - CD 26 Route du Bras-Long 97414 ENTRE DEUX	97414 ENTRE DEUX
EHPAD	EHPAD «Domusvi Réunion»	SUD	3 rue des Compagnies d'Orient - ZAC de l'Océan Indien	97410 ST PIERRE
EHPAD	EHPAD «Gabriel Martin»	OUEST	38 rue Labourdonnais	97866 ST PAUL CEDEX
EHPAD	EHPAD de l'ASFA (résidence retraite médicalisée)	NORD	52 rue emile grimaud 97490 ste clotilde	97490 Sainte CLOTILDE
EHPAD	EHPAD St-François d'Assises	NORD	60 rue bertin CS 81010	97400 ST DENIS
EHPAD	EHPAD «le Moutardier»	EST	15 chemin Manès Beaulieu	97470 ST BENOIT
EHPAD	EHPAD «Clovis HOARAU»	NORD	42 rue du Bois de Nèfles	97400 ST DENIS
Service d'Accueil de Jour Alzheimer	Service d'Accueil de Jour Alzheimer de l'EHPAD « Clovis HOARAU» «Pavillon Hélène»	NORD	42 rue du Bois de Nèfles	97400 ST DENIS
EHPAD	EHPAD Résidence ASTERIA	NORD	Résidence Astéria - 5 bis allée Bonnier	97400 ST DENIS
Service d'Accueil de Jour Alzheimer	Service d'Accueil de Jour Alzheimer de l'EHPAD Astéria	NORD	Résidence Astéria Accueil de Jour - 5 bis allée Bonnier	97400 ST DENIS
EHPAD	EHPAD «Village 3 ^{ème} Age»	EST	60 rue Dumesnil d'Engente	97440 ST ANDRE
EHPAD	EHPAD de St-Joseph	SUD	350 rue Raphaël Babet - RN	97480 ST JOSEPH
EHPAD	EHPAD de St-Louis	SUD	18 rue de Lambert	97450 ST LOUIS
EHPAD	EHPAD «les Hibiscus»	EST	31 rue des Dahlias	97470 ST BENOIT
EHPAD	EHPAD «Tiers Temps Marie-Françoise DUPUIS»	OUEST	48 avenue du Capricorne - ZAC Roquefeuil	97434 ST GILLES LES BAINS
USLD	Unité de Soins Longue Durée St-Pierre / le Tampon	SUD	BP 350	97448 ST PIERRE CEDEX
USLD	Unité de Soins Longue Durée (USLD) St-André / Saint-Benoît	EST	673 Chemin Lagourgue - BP 11	97440 ST ANDRE
EHPA	EHPA «Résidence La Miséricorde»	NORD	5 rue du Frère Scubilion	97438 STE MARIE
EHPA	EHPA «Océane»	OUEST	48 avenue du Capricorne-ZAC Roquefeuil	97434 ST GILLES LES BAINS
EHPA	Maison de retraite «Foyer du Sacré-Cœur»	SUD	21 rue Auguste Babet	97410 ST PIERRE
EHPA	Maison de retraite «Foyer de la Clémence»	OUEST	19 rue de l'Eglise	97422 LA SALINE LES HAUTS
EHPA	Maison de Retraite «Notre Dame de la Paix»	OUEST	269 rue Alexandre Bégue	97416 CHALOUPÉ ST LEU

Directeur	Gestionnaire	Téléphone	Télécopie	email
Madame Mona PADER	Fondation Père FAVRON	02 62 22 23 23	02 62 22 20 58	dgl@favron.org lataniers.stagiaire@favron.org pader@favron.org
Madame Emmanuelle TERGEMINA	Fondation Père FAVRON	02 62 33 89 89	02 62 33 98 94	dgl@favron.org OU alizes.accueil@favron.org
Monsieur Philippe BOYER	Fondation Père FAVRON	02 62 91 72 83 ou 02 62 91 73 00	02 62 91 73 08	dgl@favron.org fraisee.corinne@favron.org
Monsieur Philippe BOYER	Fondation Père FAVRON	02 62 91 73 00	02 62 91 73 08	dgl@favron.org
Monsieur Philippe BOYER ou Monsieur Pascal MITOY	Fondation Père FAVRON	02 62 71 67 00 OU 02 62 71 67 00 (secrétariat)	02 62 71 67 11 ou 02 62 49 81 43 / 02 62 96 26 49	dgl@favron.org
Monsieur Philippe BOYER ou Monsieur Pascal MITOY	Fondation Père FAVRON	02 62 71 67 29	02 62 71 67 11	dgl@favron.org
Madame Isabelle AMOURDON (directrice adjointe)	Fondation Père FAVRON	02 62 71 71 00	02 62 71 71 81	dgl@favron.org amourdon@favron.org
Madame Pauline LEVY	DOMUSVI REUNION	02 62 61 81 81	02 62 44 70 06	accueilsp@dv-reunion.com
Monsieur Gérald KERBIDI	Centre Hospitalier Gabriel MARTIN	02 62 45 30 30 (standard hopi- tal) 02 62 45 31 93	02 62 45 48 24	directeur@ch-gmartin.fr
Monsieur Cyril ARBAUD	ASFA (Association St-François d'Assise)	02 62 93 96 00 M. ARBAUD : 0692 23 68 50	02 62 93 96 96	secdirection.mdr@asfa.re; direction.ehpad@asfa.re
Monsieur Cyril ARBAUD	ASFA	02 62 90 87 69 (siège) ou 02 62 90 87 21	02 62 90 87 52 (siège Asfa) ou 02 62 20 02 21	secdirection.mdr@asfa.re; direction.ehpad@asfa.re
Monsieur Dany NILLAMEYOM	SARL SGESM (Société de Gestion des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux)	02 62 50 49 40	02 62 50 78 91	ehpad.le.moutardier@wanadoo.fr
Madame Sandrine NOAH (directrice territoriale Réunion)	Conseil Départemental de la Croix Rouge Française / Direction Territoriale Réunion	02 62 90 42 42 (02 62 41 73 20 siège) 02 62 23 51 87 (serétariat)	02 62 90 42 43	crf.ehpad@wanadoo.fr OU faizah. ismael@croix-rouge.fr (Secrétariat)
Madame Sandrine NOAH	Conseil Départemental de la Croix Rouge Française / Direction Territoriale Réunion	026290 42 42 02 62 23 75 22 02 62 90 42 43	02 62 90 42 43	crf.ehpad@wanadoo.fr OU faizah. ismael@croix-rouge.fr (Secrétariat)
Monsieur Jacques LEROY	ORIAPA (Organisation Réunion- naise d'Information et d'Aide aux Personnes Agées)	02 62 94 73 20	02 62 21 51 37	asteria.ehpad@orange.fr ou ass.oriapa@wanadoo.fr
Monsieur Jacques LEROY	ORIAPA	02 62 94 73 20	02 62 21 51 37	ass.oriapa@wanadoo.fr
Madame Sophie CACHOUX	CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de St-André	02 62 97 51 01	02 62 97 51 21	village3emeage@saint-andre.re
Madame Martine BEGUIN (directrice adjointe)	CHU Sud (Centre Hospitalier Sud)	02 62 56 46 23	02 62 56 46 24	direction.ghsr@chr-reunion.fr
Madame BEGUIN Martine	GHSR (Groupe Hospitalier Sud Réunion)	02 62 91 96 10	02 62 91 96 11	direction.ghsr@chr-reunion.fr; sec.mr.sl@chu-reunion.fr
Monsieur Laurent BIEN	EPSMR (Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion)	02 62 45 99 73 / 0262 45 99 78	02 62 45 35 35 (EPSMR)	direction@epsmr.org
Madame Sally VINCENT	SAS APOLONIA	02 62 44 44 00	02 62 71 68 00 ou 02 62 71 68 69	
Madame Martine BEGUIN	GHSR (Groupe Hospitalier Sud Réunion)	02 62 35 90 00	02 62 35 92 39	direction.ghsr@chr-reunion.fr
Monsieur Jean-Michel BEAUMAR- CHAI (secrétaire général)	GHER EST Groupement Hospitalier Est Réunion)	02 62 58 86 33 (St-André) et 02 62 58 00 00 (St-Benoît)	02 62 46 67 10	direction@gher.fr
Monsieur BAREIGHT Bertrand	Ass. Résidence La Miséricorde (Pdte : Reine Claude BERNARD)	02 62 98 99 05	02 62 47 19 68	direction.arm@residence- misericorde.re
Madame Sally VINCENT	Association SAS APOLONIA	02 62 44 44 00	02 62 71 68 00	accueil@domusvireunion.com
Sœur Rita SERY	Association Foyer du Sacré-Cœur (Président : M. Jean Alain GENCE)	02 62 25 10 30	02 62 96 08 52	f.s.c@wanadoo.fr
Sœur Rose May LAURET	Congrégation des Filles de Marie	02 62 33 51 45	02 62 33 13 30	maisondelaprovidence@gmail.com foyer.laclémence@laposte.net
Sœur Robert Marie Louise	Congrégation des Filles de Marie	02 62 54 73 82	02 62 54 02 97	maisondelaprovidence@gmail.com



Le Département à vos côtés

L'accompagnement des personnes médicalisées en métropole

La priorité du Département est d'être au plus proche des Réunionnais, que cela soit dans les bons moments comme dans les plus difficiles. L'intervention de la collectivité porte sur la prise en charge du billet d'avion, de l'hébergement de l'accompagnant avec un relais de son antenne parisienne et d'un numéro vert pour répondre à toutes urgences.

QUI CONTACTER ?

Les demandes doivent être adressées au Département de La Réunion.

TAS Nord

0262 20 25 25

Arrondissement Sud

0262 96 90 00

TAS Est

0262 50 20 00

Arrondissement Ouest

0262 55 47 55

**Numéro Vert de l'antenne
du Département à Paris :**
0 808 800 247



Ritta Huguet

“Pour moi, vieillir est synonyme de bonheur”

On s'attend à rencontrer une petite dame frêle, peu alerte et hésitante. Que nenni ! Ritta Huguet est un roc à l'esprit clair et à l'allure sûre. Un personnage doux doté d'une personnalité affirmée. Une mémoire vivante sur laquelle toute une famille s'appuie. Rencontre avec une de nos gramounes centenaires...

« Pouvez-vous vous présenter en évoquant les grandes lignes de votre vie ? »

R.H. : « Je suis née un 23 novembre 1916 à Saint-André, il y aura donc bientôt 100 ans dans quelques jours. J'ai été élevée par ma tante qui était directrice d'école à Sainte-Suzanne et je n'ai pas souffert de la faim malgré la guerre qui sévissait en Europe et dans le reste du monde. Je me suis mariée en 1936. J'ai eu six enfants dont un seul garçon. J'ai 17 petits-enfants, 33 arrière-petits-enfants et un arrière-arrière petit enfant, deux bientôt. Mon mari est décédé il

“La naissance de mes enfants, leur réussite et les moments en famille restent les plus importants pour moi”

y a quinze ans, depuis, j'habite chez ma fille. »

« Comment s'est opérée la cohabitation entre vous, votre fille et votre gendre ? »

R.H. : « A la mort de mon mari, je ne souhaitais pas rester seule dans ma grande maison située à deux pas de chez ma fille. Je lui ai demandé si je pouvais habiter avec elle. Elle m'a répondu que cela ne lui posait aucun problème mais qu'il fallait quand même qu'elle pose la question à mon gendre. Ce dernier a de suite accepté. J'ai vendu ma maison et suis venue habiter ici. Je suis toujours entourée et je me sens bien. »

« Que faisiez-vous comme métier ? »

R.H. : « J'étais fonctionnaire, j'exerçais le métier de greffier au tribunal de grande instance de Saint-Denis. J'ai été très heureuse de travailler pendant ces années, c'est un métier que j'ai apprécié. J'ai pris ma retraite à l'âge de 50 ans. »

« Quel est votre secret pour avoir une telle pêche et une si belle santé à 100 ans bientôt ? »

R.H. : « Je ne bois pas une goutte d'alcool, jamais. Je mange de tout, j'ai un excellent appétit. Mes plats favoris : cari poisson et cari bichiques, même surgelés. Mon gendre cuisine à merveille. Mon péché mignon : les desserts, les gâteaux faits par ma fille. Je mange sucré tous les jours. Je n'ai pas de cholestérol, pas de diabète mais je mange équilibré, je ne grignote pas. Après, ma fille dit que je suis un roc. Moi, je pense que je suis une dure à cuire (rires) ! »

« Les meilleurs moments de votre vie ? »

R.H. : « La naissance de mes enfants, leur réussite et les moments en famille restent les plus importants pour moi. Je vais chez mes enfants. Je suis appréciée de tous et l'entente est parfaite. Pour moi, vieillir est synonyme de bonheur. »



L'aidant familial

L'aidant familial joue un rôle primordial pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées. Il participe au titre de la solidarité nationale à la

politique de maintien à domicile de ces personnes. La Réunion compte entre 48 000 et 60 000 personnes dévouées nuit et jour à leurs proches.

Le dispositif « Répit & Repos »

Les aidants naturels sont confrontés à des difficultés (absence de temps de répit, isolement, besoin de connaissances techniques) qui, si elles ne sont pas reconnues, peuvent mener à des situations d'épuisement, voire de maltraitance.

L'objectif « Répit & Repos » est d'offrir de nombreux services auxquels l'aidant pourra faire

appel, en fonction de sa situation et de ses besoins, afin de le soulager du quotidien. On peut citer la bourse d'heures (suppléance à la vie quotidienne, accompagnement de l'aidant) ou encore le séjour « Grand Air » (au Village Corail à Saint-Gilles et au Village des Sources à Cilaos)

Le Prix TERRITORIA d'Argent 2014

a été décerné à la collectivité en novembre 2014 dans le domaine des « Services aux personnes » pour son action « Répit & Repos », dispositif en faveur des Aidants.

L'installation et le développement des plateformes de « Répit & Repos » en direction des aidants familiaux figurent parmi les actions prioritaires du Plan Départemental pour la Famille réunionnaise. Porté par le GIP SAP, le dispositif offre une palette de services auxquels l'aidant peut faire appel afin de le soulager et de lui permettre de souffler au quotidien. Il s'adresse aux aidants familiaux ayant en charge un bénéficiaire d'une aide sociale générale (APA, PCH, ACTP, AM).

QUI CONTACTER ?

Les demandes doivent être adressées à la Maison de l'Aide à la Personne, 13, rue Fénélon 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 53 29 59

**Numéro vert :
0 800 53 00 02**



Lâcher prise grâce au dispositif «Répit & Repos»

L'évolution du dispositif

Opérationnel depuis 2012, le dispositif « Répit & Repos » s'est décliné en 2014 sous forme d'offres de paniers de mobiliser se composant de « bourses d'heures » et de « séjours vacances » Grand'R ».

Bourse d'heures : intervention à la carte d'une aide à domicile relevant d'un service prestataire agréé. 2 types de bourse d'heures : suppléance à la vie quotidienne et accompagnement de l'aidant (aide aux démarches administratives, ...).

Séjour Vacances « Grand Air » : il se développe aujourd'hui autour de deux offres : le séjour Détente/loisirs sur le site du Village Corail à Saint-Gilles-les-Bains (2 nuits/3 jours en pension complète), le séjour Détente/relaxation sur le site du Village

La bourse d'heures :
1 753 bénéficiaires

Le séjour Grand'R :
1 082 bénéficiaires

La Kaz Grand'R :
545 bénéficiaires

Le Café des Aidants :
246 bénéficiaires

des Sources et la Chambre d'hôtes des Filaos (2 nuits/3 jours en pension complète) avec l'offre de soin thermal proposé à l'aidant aux thermes de CILAO.

La Kaz Grand'R est venue compléter en octobre 2014 la palette de prestations avec la Maison d'accueil aux aidants familiaux qui offre aux aidants familiaux des journées de répit avec des ateliers (développement personnel, atelier formation...), de l'information dispensée sur diverses thématiques (curatelle, tutelle, statut de l'aidant, environnement ergonomie du couple aidant/aidé) et l'animation du café labellisé « Café des aidants » réalisée par des professionnels sociaux et médico-sociaux sur les secteurs Nord et Sud.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Café des aidants Sud
Kaz Grand'R
120 rue Défaud
Ravine des Citrons
97414 Entre-Deux
Le mercredi de 9h00 à 10h30
et le jeudi de 13h30 à 15h

Café des Aidants Nord
Espace Reydellet
Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis
Le mercredi de 14h00 à 15h30

Cafés des aidants Ouest
Village de Corail
80 avenue de bourbon
97434 Saint-Gilles-les-Bains
Le lundi de 13h30 à 15h

Informations pratiques
auprès du GIPSAP
0262 53 29 61

Monique Pausé

une présidente investie

Monique Pausé est à la tête du club de troisième âge des Chrysanthèmes depuis plus de dix années.

Figure emblématique de La Montagne, à Saint-Denis, elle consacre son temps aux seniors à travers une série de manifestations : sorties, kermesses, voyages... Une animatrice au grand cœur au chevet des personnes âgées.

Le Club des Chrysanthèmes situé au 16^{ème} kilomètre à La Montagne compte aujourd'hui près de 70 adhérents âgés de 60 à 87 ans. Sa présidente, Monique Pausé, avait eu la volonté il y a dix ans, de rassembler l'ensemble des « gramounes » des quartiers de La Montagne en un lieu où tous pourraient se côtoyer et échanger de temps en temps. Tout le monde connaît

Le mercredi est le rendez-vous à ne pas manquer au club. De nombreuses activités sont pratiquées : jardinage, pâtisseries, jeux de société tels que la quine ou le domino.

Monique, il faut dire qu'elle a des antécédents : elle a toujours été animatrice. Sa notoriété s'est construite lorsqu'elle travaillait au club des Joyeux Compagnons à Saint-Bernard, une structure accueillante pour personnes âgées et handicapées. Une fois à la retraite, Monique n'a pas voulu abandonner ces personnes qu'elle a toujours connues. Sa façon à elle de ne pas rompre le lien totalement. C'est donc naturellement qu'elle fonde son propre Club en 2005, aidée de ses ferventes cousines et amies. « Les démarches pour la création du club ont été simples à effectuer. Le Département nous soutient pleinement dans nos actions en direction des personnes âgées. Ces dernières sont heureuses de ce rendez-vous hebdomadaire et des sorties que nous programmons », confie Monique.

Un club très dynamique

Les rentrées d'argent du club demeurent tout de même insuffisantes en dépit des différentes aides. Alors le club s'organise en réalisant des tapis men-dians (rosaces en tissus), pièces au crochet, broderies, tricot... L'objectif étant de les vendre lors de manifestations organisées dans l'île, notamment au cours des fêtes de quartier où un stand est mis à la disposition du club.

« Nous n'avons pas de grandes prétentions en matière d'organisation mais nous tentons chaque année d'emmener un petit groupe en voyage avec une participation aux frais. C'est un bonheur de voir nos seniors s'amuser et rire aux éclats. En sortie pique-nique par exemple, il n'y a plus aucune barrière, tous discutent et jouent ensemble : c'est cet esprit que je voudrais conserver et perpétuer aux générations futures ».



Amélioration de l'habitat

Elle concerne les ménages occupant à titre de résidence principale un logement nécessitant des améliorations ou des adaptations, notamment les personnes âgées de 65 et plus, les personnes handicapées, les ménages en situation de sur-occupation avérée et qui sollicitent une extension et les accueillants familiaux. Les prestations éligibles relèvent exclusivement de la sécurité physique, la santé et l'hygiène, l'accessibilité/adaptation, l'extension.

Aide à l'accès à la propriété du parc locatif social

Ce dispositif aide les familles ou personnes à revenus modestes à accéder à la propriété chez un bailleur social (SIDR, SHLMR, SEMADER, SEMAC) ayant signé une convention avec le Département. Il facilite l'accès à un prêt bancaire par une prise en charge partielle ou totale de l'apport personnel demandé. La constitution du dossier se fait auprès du bailleur social.

Aide à la régularisation du statut d'occupation

Ce dispositif facilite l'obtention d'un titre de propriété par les personnes ou familles à faibles revenus dans leur projet d'amélioration d'habitat ancien ou de construction de logement social de type LES. La constitution du dossier se fait auprès de la Direction de l'Habitat ou de l'arrondissement Sud pour les communes des Avirons, de Cilaos, de l'Entre-Deux, de l'Etang-Salé, de Petite Ile, de Saint Joseph, de Saint-Louis, de Saint-Philippe, de Saint-Pierre et du Tampon.

QUI CONTACTER ?

Direction de l'Habitat dans le Nord

Service aide aux partenaires
34 rue Notre Dame
de la Source
97400 Saint-Denis
Tél. 0262 23 56 00

Secteur Sud

44b rue Archambaud BP
343
97 448 Saint-Pierre Cedex
Tél. 0262 96 90 00



Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL consiste à garantir une insertion durable dans l'habitat en apportant une aide aux ménages éprouvant des difficultés pour accéder à un logement (dépôt de garantie, versement du 1er mois ou des 3 premiers mois de loyer, frais d'agence, ouverture de compteur, achat du mobilier de première nécessité...). Le Département octroie des subventions liées au maintien dans le logement : impayés de loyer, aide aux impayés d'eau, d'électricité et de téléphone fixe.

Constitution du dossier auprès des travailleurs sociaux de toutes les institutions (Département, CAF, CCAS, associations œuvrant dans le domaine social).

QUI CONTACTER ?

Services sociaux du Département

Secteur Nord - 0262 20 25 25
Secteur Ouest - 0262 55 47 55
Secteur Sud - 0262 96 90 00
Secteur Est - 0262 50 20 00



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

